AVENANT DE CAMPAGNE A

L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL

FLOC DE GASCOGNE

CAMPAGNE 2013/2014

Au cours de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2013 et conformément à l'article 5 de l'accord interprofessionnel, le montant de la cotisation interprofessionnelle concernant la campagne 2013/2014 a été fixé à 0.35 € par col, à l'unanimité des deux familles de l'interprofession.

Fait à Eauze,
Le 13 juin 2013

Pour la famille du négoce :
M. Jérôme DELORD
Président

Pour la famille de la production :
Mme Corinne LACOSTE – BAYENS
Vice - Présidente du CIFG

Floc de Gascogne

Comité Interprofessionnel du Floc de Gascogne - Rue des Vignerons - BP 49 - 32800 EAUZE
Tél. : 05.62.09.85.41 - Fax: 05.62.09.75.26 - Mail : contact@floc-de-gascogne.fr